



INTERPOL

FICHE PRATIQUE

L'identification des victimes de catastrophes

L'identification des victimes de grandes catastrophes telles que les attentats terroristes ou les tremblements de terre est rarement possible visuellement.

La comparaison d'empreintes digitales, de dossiers dentaires ou de profils génétiques avec les données de ce type stockées dans des bases de données ou provenant des effets personnels des victimes est souvent nécessaire pour établir avec certitude l'identité de ces dernières.

En cette époque où l'on voyage de plus en plus, il est par ailleurs fort probable qu'une catastrophe entraîne la mort de ressortissants de nombreux pays différents.

► LE SOUTIEN APPORTÉ PAR INTERPOL

Lorsqu'une grande catastrophe frappe un pays, il est possible que celui-ci n'ait pas les moyens nécessaires, à lui seul, de prendre en charge toutes les victimes si elles sont nombreuses. Il arrive parfois que l'infrastructure existante en matière d'intervention d'urgence soit atteinte ou détruite, ce qui rend l'identification des victimes plus difficile encore. Une action concertée de la communauté internationale peut alors accélérer considérablement la localisation et l'identification des personnes, permettant aux familles des victimes de trouver l'apaisement ainsi qu'aux sociétés de se reconstruire et, en cas d'attentat terroriste, aidant les enquêteurs à retrouver les éventuels responsables des faits.

Les pays membres peuvent solliciter l'assistance d'INTERPOL dans le domaine de l'identification des victimes (IVC) dès les premières minutes suivant l'événement. Les services offerts sont notamment les suivants :

- l'assistance du Centre de commandement et de coordination du Secrétariat général, à Lyon (France), qui est en mesure d'envoyer des messages aux Bureaux centraux nationaux 24 heures sur 24 en anglais, arabe, espagnol ou français ;
- la coordination centralisée, s'agissant du travail de police, avec d'autres organisations internationales ou intergouvernementales telles que le CICR, la CIPD, l'OIM, l'ONU, l'UA, l'ASEAN ou l'UE ;
- l'envoi d'une Cellule de crise, sur demande, en vue d'une assistance supplémentaire telle qu'un soutien aux enquêtes ou l'accès aux bases de données d'INTERPOL ;
- des documents (manuel et formulaires) qu'il est possible de télécharger à partir du site Web public d'INTERPOL ;
- la mise à disposition de logiciels d'identification des victimes de catastrophes.

► L'EXPERTISE EN MATIÈRE D'IVC SUR LE TERRAIN

Depuis 2004, 32 équipes d'identification des victimes ont été déployées sur des lieux de catastrophes dans le monde entier. En novembre 2013, une équipe INTERPOL d'IVC s'est rendue aux Philippines afin d'aider les autorités suite au passage du super-typhon Haiyan qui a laissé dans son sillage près de 7 000 morts et disparus.

L'identification des victimes de catastrophes

Après l'attentat terroriste très médiatisé commis en septembre 2013 au centre commercial Westgate de Nairobi (Kenya), lors duquel plus de 60 personnes ont été tuées et 175 blessées, une équipe INTERPOL d'IVC a aidé les autorités kényanes à enquêter sur la scène de crime et à identifier les victimes.

En janvier 2015, INTERPOL a envoyé une Cellule de crise au Burkina Faso afin d'aider les autorités locales à identifier les victimes d'un attentat terroriste, originaires de 12 pays.

INTERPOL a aidé les autorités belges et françaises à identifier les victimes des attentats terroristes commis à Paris en 2015 (20 nationalités), à Nice en 2016 (20 nationalités) et en Belgique en 2016 (11 nationalités).

Une Cellule de crise a été déployée pour aider au processus d'identification des victimes des accidents d'avion de la compagnie Malaysian Airlines en Ukraine en 2014 (12 nationalités) et de la compagnie Germanwings en France en 2015 (18 nationalités).

► **UNE APPROCHE MULTIDIMENSIONNELLE**

Les activités d'INTERPOL en matière d'IVC reçoivent l'appui du Groupe de travail d'INTERPOL sur l'identification des victimes de catastrophes, qui est composé de spécialistes des sciences légales et de la police. L'objectif général de ce Groupe est de donner des orientations aux fins de l'élaboration de bonnes pratiques universelles en matière d'IVC. Il se réunit deux fois par an pour travailler sur les améliorations à apporter aux procédures et aux normes. Une politique a été définie et des recommandations formulées dans les domaines ci-après, appuyées par des programmes de formation :

- prise en charge des victimes et assistance aux familles ;
- aide aux membres des équipes d'identification ;
- respect des normes internationales et des normes d'assurance qualité en matière de police scientifique ;
- mise en commun et échange d'informations ;
- soutien opérationnel aux pays dépourvus de moyens en matière d'IVC.

Une base de données permettant d'établir des concordances entre les données nominatives et les données de police scientifique relatives à des personnes disparues et à des cadavres non identifiés est en cours de développement, l'objectif étant d'aider les pays membres à élucider des affaires non résolues, que ce soit dans le cadre du travail quotidien ou après une catastrophe.



INTERPOL

► **COORDONNÉES**

Contactez-nous via notre site web.

Pour les questions relatives à des affaires criminelles précises, prière de contacter la police ou le Bureau central national INTERPOL de votre pays.

► **Twitter:** @INTERPOL_HQ

► **YouTube:** INTERPOLHQ

► **WWW.INTERPOL.INT**

